

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mercredi 07 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du deux juillet deux mille vingt-et-un, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Joël BELYS, Conseiller Municipal - Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal – Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.

Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale – Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale – Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

M Roger NOBLET, Adjoint par M Eric BERNARDI, Maire.

M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par Mme Frédérique BORKOWSKI, Adjointe.

Mme Muriel DELOGU, Conseillère Municipale par M Joël BELYS, Conseiller Municipal.

M Anthony SEITZ, Conseiller Municipal par M Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.

EXCUSES :

M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal.

Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale.

M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal.

Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale.

ABSENTE :

Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, Monsieur Noël BERTRAND est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 08 juillet 2021 et transmis au
contrôle de légalité le 09 juillet 2021*

Ordre du jour :

Présentation du réseau MILOMOUV' par Alexandre PACCHIN de la Mission Locale du Nord Meusien

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Informations

- 20210707/01** Remplacement d'un membre au Conseil d'Administration du CCAS
 - 20210707/02** Remplacement d'un membre au sein de commissions municipales
 - 20210707/03** Modification règlement intérieur Conseil Municipal
 - 20210707/04** Signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »
 - 20210707/05** Signature d'une convention avec la Société FUCHS SPORTS
 - 20210707/06** Signature de 2 contrats de prestation de services avec l'AROEVEN Lorraine
 - 20210707/07** Validation du nouveau règlement de restauration scolaire et garderie périscolaire
 - 20210707/08** Signature d'une convention avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports
 - 20210707/09** Signature d'une convention avec la Maison Familiale Rurale de Damvillers
 - 20210707/10** Attribution marché « programme voirie 2021 »
 - 20210707/11** Demande d'aide financière à la FUCLEM
 - 20210707/12** Suppression régie de recettes « garderie périscolaire à l'école élémentaire Robespierre »
 - 20210707/13** Suppression régie de recettes pour le recouvrement des consommations de chauffage à la salle des sports, Chemin de Cheminon
 - 20210707/14** Créance éteinte
 - 20210707/15** Indemnité pour le gardiennage de l'église communale
 - 20210707/16** Adhésion du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt et Baslieux à la section eau potable du SIEP
 - 20210707/17** Adhésion de la Commune de Colmey Flabeuville à la section eau potable du SIEP
 - 20210707/18** Adhésion de la Commune de Petit-Failly à la section eau potable du SIEP
 - 20210707/19** Motion de soutien aux Communes forestières de France
- Questions diverses.

Une minute de silence a été observée à la mémoire d'Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale, décédée le 30 mai dernier.

PRESENTATION DU RESEAU MILOMOUV'

Par Alexandre PACCHIN de la Mission Locale du Nord Meusien

Dispositif co-piloté par l'Unité Départementale DIRECCTE Meuse et le Consortium en charge du projet composé de la Mission Locale du Nord Meusien (chef de file porteur du projet), la Mission Locale du Sud Meusien, l'Association Meusiennes de Prévention (AMP) et l'Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (AMIPH).

Ce dispositif, mis en place début 2020, financé par l'Etat suite à l'appel à projet « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux », est destiné aux jeunes Meusiens âgés de 16 à 29 ans qui ne sont pas ou plus accompagnés par le service public de l'emploi (Missions Locales du Nord et du Sud Meusien, Pôle Emploi, AMIPH) dans leur démarche d'insertion.

Des « chantiers jeunes » à la semaine, rémunérés par la Mission Locales (100 €) peuvent être mis en place en partenariat avec les Communes et/ou les intercommunalités.

Deux équipes mobiles sont en action sur l'ensemble du territoire Meusien. Ces dernières sont composées d'un éducateur de prévention spécialisée de l'AMP et d'un conseiller Mission Locale qui ont pour mission d'aller au contact des jeunes dans la rue ou sur demande.

Les jeunes ou leur entourage (parents, professionnels, amis ou autres) peuvent solliciter ces équipes mobiles par plusieurs moyens de communication :

- un numéro d'intervention unique **06 45 42 25 94** pour contacter les équipes mobiles.

- un site internet **www.visibleen1clic.fr** qui propose un formulaire de contact ultra simple et rapide à remplir.

- les réseaux sociaux via **@milomouvenmeuse** sur Facebook, Instagram et Snapchat.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PACCHIN pour sa présentation et les explications fournies.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite au décès d'Elvira BERTELLE, Muriel DELOGU, candidate venant sur le liste immédiatement après le dernier élu a accepté d'assurer le remplacement en qualité de Conseillère Municipale.

Une convocation a été adressée à Muriel DELOGU pour la présente séance du Conseil Municipal mais cette dernière n'ayant pas pu être présente, a donné pouvoir à Joël BELYS, Conseiller Municipal, pour la représenter et voter en son nom.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Muriel DELOGU est installée en qualité de Conseillère Municipale et prend rang sur le tableau conformément à l'article R 2121-4 du CGCT.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de l'installation de Muriel DELOGU en qualité de Conseillère Municipale.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Visites des sites faisant l'objet d'incivilités du 24 juin avec les services de l'ARS (4 cas) : Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en œuvre par la Commune.

Concernant 2 de ces 4 cas, le service de l'habitat et lieux publics de l'ARS nous a avisés qu'il s'agissait d'un problème d'environnement et qu'il convenait de prendre contact avec les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Un courrier a été transmis.

Pour les 2 autres cas, un courrier doit être envoyé par l'ARS pour une remise en état des lieux. A suivre.

- Affaire – Lotissement le Périllon : suite au non-respect du jugement du Tribunal Correctionnel de Verdun en date du 24 février 2021 qui ordonnait la démolition des constructions irrégulières ainsi que la mise en conformité des lieux dans un délai de 4 mois, une nouvelle plainte a été déposée le 25 juin 2021 auprès des services de gendarmerie.

- Elections régionales et départementales – 2nd tour : La Préfète de la Meuse a sollicité les Maires des Communes qui sont chefs-lieux de Canton pour l'organisation de la mise sous pli de la propagande aux électeurs des Communes situées dans le périmètre cantonal ainsi que le colisage des bulletins de votes destinés aux mairies. Des agents ont accepté de procéder à ces opérations.

En revanche, un dysfonctionnement au niveau de la Société chargée de la distribution de ces plis a été constaté (récupération tardive en Mairie, distribution partielle aux électeurs).

Au vu d'un dysfonctionnement national, la commission des lois du Sénat a consulté les Maires de France via un questionnaire afin de recueillir des informations sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée, dans leur Commune, l'organisation matérielle de ces élections.

Monsieur le Maire a d'ailleurs échangé avec le Sénateur de la Meuse, Franck MENONVILLE et souhaite vivement apporter son témoignage sur cet état de fait.

- Travaux ERP (Etablissement Recevant du Public) : ces travaux sont engagés depuis le 07 juin. Toutes les salles communales, excepté le foyer Saint-Pierre et l'Hôtel de ville, seront fermées jusque mi-décembre voire fin décembre.

- Parking collège : l'appel d'offres aux entreprises a été lancé.

- Travaux stade Brabois : l'appel d'offres aux entreprises devrait être lancé mi-juillet pour 2 lots (vestiaires et éclairage).

N°20210707/01 Remplacement d'un membre au Conseil d'Administration du CCAS :

5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès d'Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale et membre au Conseil d'Administration du CCAS par délibération n°20200524/10 en date du 24 mai 2020, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que conformément à l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des Conseillers Municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Monsieur le Maire précise enfin que les fonctions du nouveau membre expireront à la date où auraient dû cesser celles du membre remplacé (article R 123-13 du CASF).

Muriel DELOGU, ayant été installée en qualité de Conseillère Municipale en remplacement d'Elvira BERTELLE, prend place pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS qui se compose désormais des membres suivants :

- Frédérique BORKOWSKI
- Roger NOBLET
- Muriel DELOGU
- Joël BELYS

Remplacement validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/02 Remplacement d'un membre au sein de commissions municipales :

5 – Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Madame Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales suivantes :

- Travaux et salles – forêt et environnement
- Gestion du patrimoine – urbanisme et cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Raymond KONIECZNY, membre de la commission gestion du patrimoine – urbanisme et cimetière.

DIT qu'aucun élu ne s'est porté candidat à la commission des travaux et salles – forêt et environnement.

DIT que le comité consultatif de la culture – fêtes et cérémonies, créé par délibération en date du 24 mai 2020, étant désormais composé exclusivement de membres du Conseil Municipal suite à l'installation de Madame DELOGU Muriel en qualité de Conseillère Municipale, est transformé en commission municipale.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/03 : Modification règlement intérieur Conseil Municipal :

5 – Institutions et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°20210217/01 du 17 février 2021 portant sur l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à une modification à l'article 7 chapitre II.

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil Municipal que cette modification consisterait à supprimer les comités consultatifs suivants afin de les transformer en commissions municipales :

- Culture – Fêtes et cérémonies
- Travaux et salles – Forêt et environnement
- Affaires scolaires et Périscolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal en ce sens que les comités consultatifs « Culture – Fêtes et cérémonies », « Travaux et salles – Forêt et environnement » et « Affaires scolaires et Périscolaire » composés exclusivement de Conseillers Municipaux sont transformés en commissions municipales.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/04 Signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

La Commune de Boulogny a répondu à l'appel à candidature dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » piloté par les services de l'Etat et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

La Commune de Boulogny fait partie des 141 Communes du Grand Est qui, regroupées au sein de 86 EPCI, sont lauréates de ce programme et seront soutenues à ce titre jusqu'en 2026.

Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants en accompagnant les Collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Ce programme vise à donner aux élus des Communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour renforcer leur attractivité et faire face aux problématiques spécifiques rencontrées dans les Communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » entre la Commune de Bouligny, la Commune de Piennes et la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut en qualité de Collectivités bénéficiaires et l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, le 2^{ème} adjoint :

- **à signer** la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».
- **à signer** tous actes et documents s'y rapportant.
- **à accomplir** toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/05 Signature d'une convention avec la Société FUCHS Sports :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un système de caméras au stade Brabois permettant l'enregistrement vidéo automatisé ainsi que la diffusion des matchs de football organisés par la Ligue Grand Est de Football (LGEF) à l'occasion du championnat amateur de Division Régionale 1, il convient de signer une convention avec la Société FUCHS SPORTS dont le siège social est situé à Luxembourg, Boulevard Prince Henri 47, L-1724 Luxembourg, représentée par Jean FUCHS en sa qualité de Directeur Général, afin de définir les termes et modalités selon lesquels la Commune de Bouligny autorise cette installation sur ses infrastructures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer une convention avec la Société FUCHS SPORTS dont le siège social est situé à Luxembourg, Boulevard Prince Henri 47, L-1724 Luxembourg, représentée par Jean FUCHS en sa qualité de Directeur Général, pour l'installation d'un système de caméras au stade Brabois permettant l'enregistrement vidéo automatisé et la diffusion des matchs de football organisés par la Ligue Grand Est de Football (LGEF) à l'occasion du championnat amateur de Division Régionale 1.

DIT que ladite convention est annexée à la présente délibération.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/06 Signature de 2 contrats de prestation de services avec l'AROEVEN Lorraine :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Explications fournies par Frédérique BORKOWSKI.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 contrats de prestation de services « Garderie – Animation méridienne – ALSH – Périscolaire », l'un pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 et l'autre du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les termes des 2 contrats de prestation de services « Garderie – Animation méridienne – ALSH – Périscolaire » conclus entre la Commune de Boulogny et l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN Lorraine) dont le siège est à Nancy (Meurthe et Moselle).

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer lesdits contrats annexés à la présente délibération.

DIT que le contrat prenant effet le 1^{er} septembre 2021 et valable jusqu'au 31 décembre 2021 annule et remplace celui signé le 29 juillet 2020 ayant même objet.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/07 Validation du nouveau règlement de restauration scolaire et garderie périscolaire :

8 – Domaines de compétences par thèmes 8.1 Enseignement

Les modifications portant sur les modalités d'inscriptions à la cantine ainsi que sur les effectifs (article 2^{ème} du règlement) ont été expliquées par Frédérique BORKOWSKI :

Céline SREDNIAWA souhaite savoir où en est le projet de création d'une cantine sur le site de l'école élémentaire Robespierre.

Eric BERNARDI : Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » auquel la Commune a été retenue, ce projet a été inscrit au titre des actions à engager, tout comme l'aménagement du site « ancienne piscine » pour la création de maisons pour personnes âgées « Ages et vie ».

Ces deux dossiers seront confiés au Chef de projet PVD qui sera recruté prochainement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement communal de restauration scolaire et garderie périscolaire qui avait été validé le 14 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le nouveau règlement du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire pour les élèves des écoles maternelle Langevin et élémentaire Robespierre, annexé à la présente délibération.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/08 Signature d'une convention avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports :

8 – Domaines de compétences par thèmes 8.1 Enseignement

Monsieur le Maire : coût total du matériel pour 5 Ecrans Numériques Interactifs (logiciels et pose compris) : 28 520 €
Subvention Etat : 13 750 €
Coût restant à la charge de la Commune : 14 770 €

Afin de permettre le versement de la subvention attribuée par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de l'acquisition d'Ecrans Numériques Interactifs (ENI) pour l'école élémentaire Robespierre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer une convention avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports afin de permettre le versement de la subvention accordée.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/09 Signature d'une convention avec la Maison Familiale Rurale de Damvillers :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Noël BERTRAND : la Maison Familiale de Damvillers demande la mise à disposition d'une salle communale les lundis et mardis, à partir de juillet et ce, pendant une année afin d'assurer un accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Maison Familiale Rurale de Damvillers pour la mise à disposition d'une salle communale afin d'assurer un accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA, il convient de signer une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer une convention pour la mise à disposition d'une salle communale avec la Maison Familiale Rurale de Damvillers (Meuse).

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/10 Attribution marché « programme voirie 2021 » :

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 02 juin dernier, a procédé à l'ouverture des plis pour le marché « programme voirie 2021 ».

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le même jour afin de procéder à l'analyse des offres, propose la SARL CAJOT Lorraine dont le siège social est basé à ATTON (54700) rue Frédéric MANSUY – ZAC Nord, représentée par Sébastien GERARD pour un montant de 75 463,70 € HT soit 90 556,44 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché « programme voirie 2021 » à la SARL CAJOT Lorraine dont le siège social est basé à ATTON (54700) rue Frédéric MANSUY – ZAC Nord, représentée par Sébastien GERARD pour un montant de 75 463,70 € HT soit 90 556,44 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à cette opération.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/11 Demande d'aide financière à la FUCLEM :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement des espaces publics et de mise en sécurité de l'entrée Nord-Est de la Cité Saint-Pierre sur la RD 106 incluant les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence électricité a été transférée à la FUCLEM et que ce transfert comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ENEDIS, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts de la FUCLEM a été actée par la délibération de son Comité Syndical du 22 novembre 2013 et validée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2014.

La Commune a déposé le projet de l'opération concernée en présentant un dossier à la FUCLEM (Chiffrage du projet, plan du réseau existant à dissimuler et plan du réseau projeté).

Le dossier ayant été déclaré complet par la FUCLEM, il appartient maintenant au Conseil Municipal de confirmer sa volonté de réaliser les travaux en 2022 et solliciter la FUCLEM pour une aide financière au titre des travaux d'intégration des ouvrages concédés dans l'environnement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS.

Au cas où ces travaux n'auraient pas commencé en 2022, la FUCLEM se réserve le droit de sortir le dossier de la liste prévue, pour le reporter sur une année ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME sa volonté de réaliser les travaux au cours de l'année 2022.

ACCEPTÉ que ce dossier soit retiré de la liste si les travaux n'ont pas débuté en 2022.

APPROUVE le dossier présenté et son mode de financement, à savoir, que par convention, la FUCLEM avancera la trésorerie en réglant au concessionnaire ENEDIS les travaux d'intégration des ouvrages concédés dans l'environnement et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS.

SOLLICITE une participation de 40% auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé dans la limite d'une dépense subventionnable de 50 000 € et qui se présentera sous la forme d'un reste à charge de l'opération concernée.

S'ENGAGE à régler à la FUCLEM le reste à charge de l'opération concernée, traduisant ainsi une participation financière de la FUCLEM de 20 000 € maxi pour l'opération d'intégration des ouvrages concédés dans l'environnement et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS.

S'ENGAGE à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint délégué, à signer la convention et tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/12 Suppression régie de recettes « garderie périscolaire à l'école élémentaire Robespierre :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Frédérique BORKOWSKI : cette régie doit être supprimée car le service n'est plus géré par la Commune mais par l'AROEVEN dans le cadre d'un contrat de prestation de services.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de supprimer la régie de recettes permettant d'encaisser les produits relatifs à la garderie périscolaire à l'école élémentaire Robespierre, qui n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de supprimer la régie de recettes, créée par délibération n°20150630/15 du 30 juin 2015 permettant d'encaisser les produits relatifs au service de garderie périscolaire mis en place pour les élèves de l'école élémentaire Robespierre.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/13 Suppression régie de recettes pour le recouvrement des consommations de chauffage à la salle des sports, Chemin de Cheminon :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Janine ROUVELIN : cette régie doit être supprimée car les jetons pour la mise en route du chauffage de la salle des sports, Chemin de Cheminon, sont désormais gratuits pour les associations utilisatrices.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de supprimer la régie de recettes pour le recouvrement des consommations de chauffage à la salle des sports, Chemin de Cheminon, qui n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de supprimer la régie de recettes permettant le recouvrement des consommations de chauffage à la salle des sports, Chemin de Cheminon.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/14 Créance éteinte :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame le Comptable Public afin d'admettre en « créance éteinte » la somme de 157,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en « créance éteinte » la somme de 157,00 € pour Madame

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6542 « créances éteintes » du Budget Communal.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/15 Indemnité pour le gardiennage de l'église communale:

7 – Finances locales 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'église communale lorsque le gardien ne réside pas dans le Commune soit 120,97 €.

RAPPELLE qu'en contrepartie, Monsieur l'Abbé Alphonse TOGBEVI, successeur de Monsieur l'Abbé Amer AWAD, devra avertir les services municipaux de toute anomalie ou dégradation qu'il constatera.

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération du 31 mai 2018 ayant même objet.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/16 Adhésion du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt et Baslieux à la section eau potable du SIEP :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 163-15,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 29 juin 2021 acceptant l'adhésion du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt et Baslieux à la section eau potable du SIEP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'adhésion du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt et Baslieux à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/17 Adhésion de la Commune de Colmey Flabeuville à la section eau potable du SIEP :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 163-15,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 29 juin 2021 acceptant l'adhésion de la Commune de Colmey Flabeuville à la section eau potable du SIEP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'adhésion de la Commune de Colmey Flabeuville à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/18 Adhésion de la Commune de Petit-Failly à la section eau potable du SIEP :

5 – Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 163-15,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes en date du 29 juin 2021 acceptant l'adhésion de la Commune de Petit-Failly à la section eau potable du SIEP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'adhésion de la Commune de Petit-Failly à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210707/19 **Motion de soutien aux Communes forestières de France** :

9 – Autres domaines de compétences 9.4 Vœux et motions

CONSIDERANT :

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- les impacts considérables sur les budgets des Communes et Collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des Communes déjà exsangues,
- les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en Conseil d'Administration le 24 juin,

EXIGE :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOULIGNY soutient à l'unanimité la Fédération nationale des Communes forestières dans sa démarche face aux mesures du gouvernement.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Raymond KONIECZNY signale le stationnement de véhicules le long du trottoir rue Lacanne au niveau de la ligne jaune continue ainsi que des poubelles entreposées en permanence sur ce trottoir.

Monsieur le Maire rappelle la procédure à mettre en œuvre en cas d'infractions de la 1^{ère} à 4^{ème} classe : constatation par le Maire, un adjoint ou l'ASVP, rencontre éventuelle avec le contrevenant, prise de photos et indication des éléments matériels qui constitue l'infraction puis transmission à l'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Verdun.

Il conviendra de publier à nouveau sur le « Bouligny Actu » l'arrêté municipal réglementant la présentation et les conditions de remise des ordures ménagères, des collectes sélectives et de la propreté des voies.

Céline SREDNIAWA : signale un problème au niveau du trottoir rue Fernand Legay sur lequel est implanté l'abri bus (côté boulangerie Kauffmann) qui ne permet pas le passage d'un fauteuil roulant ou d'une poussette.

Frédérique BORKOWSKI confirme et précise avoir déjà soulevé ce problème.

Monsieur le Maire rappelle que l'implantation d'un abri bus n'est pas obligatoire. Sera vu avec le responsable des Services Techniques si possibilité ou pas de le déplacer. A suivre.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h 25

MAIRIE DE BOULIGNY

Ordre du jour :

- Présentation du réseau MILOMOUV' par Alexandre PACCHIN de la mission locale du Nord Meusien
Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2021
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
Informations
- 20210707/01** Remplacement d'un membre au Conseil d'Administration du CCAS
20210707/02 Remplacement d'un membre au sein de commissions municipales
20210707/03 Modification règlement intérieur Conseil Municipal
20210707/04 Signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »
20210707/05 Signature d'une convention avec la Société FUCHS SPORTS
20210707/06 Signature de 2 contrats de prestation de services avec l'AROEVEN Lorraine
20210707/07 Validation du nouveau règlement de restauration scolaire et garderie périscolaire
20210707/08 Signature d'une convention avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports
20210707/09 Signature d'une convention avec la Maison Familiale Rurale de Damvillers
20210707/10 Attribution marché « programme voirie 2021 »
20210707/11 Demande d'aide financière à la FUCLEM
20210707/12 Suppression régie de recettes « garderie périscolaire à l'école élémentaire Robespierre »
20210707/13 Suppression régie de recettes pour le recouvrement des consommations de chauffage à la salle des sports, Chemin de Cheminon
20210707/14 Créance éteinte
20210707/15 Indemnité pour le gardiennage de l'église communale
20210707/16 Adhésion du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt et Baslieux à la section eau potable du SIEP
20210707/17 Adhésion de la Commune de Colmey Flabeuville à la section eau potable du SIEP
20210707/18 Adhésion de la Commune de Petit-Failly à la section eau potable du SIEP
20210707/19 Motion de soutien aux Communes forestières de France
Questions diverses.

Signatures : Conseil Municipal du 07 juillet2021 – Mairie de BOULIGNY

BERNARDI Eric , Maire	
BORKOWSKI Frédérique , Adjointe	
BERTRAND Noël , Adjoint	
ROUVELIN Janine , Adjointe	
CHARPENTIER Nicolas , Adjoint	
LAPIERRE Natacha , Adjointe	
NOBLET Roger , Adjoint	
KONIECZNY Raymond , Conseiller Municipal	
ARCANGELI Michèle , Conseillère Municipale	
CHOZALSKI Yann , Conseiller Municipal	
THIERY Sylvie , Conseillère Municipale	
BELYS Joël , Conseiller Municipal	
HOCHLEITNER Hélène , Conseillère Municipale	
MATHIEU Sylvain , Conseiller Municipal	
RYMDZIONEK Christiane , Conseillère Municipale	
MICHALEK Frédéric , Conseiller Municipal	
HALAL Leslie , Conseillère Municipale	

CAUQUIS Philippe , Conseiller Municipal	
DELOGU Muriel , Conseillère Municipale	
FISCHESSER Gérard , Conseiller Municipal	
SEITZ Anthony , Conseiller Municipal	
KUBACKI Isabelle , Conseillère Municipale	
SREDNIAWA Céline , Conseillère Municipale	